

## Burundi : Rukuki, militant des droits de l'homme « en détention arbitraire »

RFI, 28.08.2017 Des experts de l'ONU demandent la libération du militant des droits de l'homme Germain Rukuki. L'ancien trésorier de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) au Burundi est détenu depuis le 13 juillet dernier et accusé d'atteinte à la sécurité de l'état et de rébellion. « Nous demandons aux autorités burundaises de garantir en toutes circonstances son intégrité physique et psychologique, de veiller à ce que les procédures engagées à l'encontre de M. Rukuki soient conduites dans le respect du droit à un procès équitable », écrivent les experts de l'ONU dans un communiqué rendu public vendredi 25 août par le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH).

Arrêté le 13 juillet dernier, Germain Rukuzi est accusé d'atteinte à la sécurité de l'état et de « cadre d'une enquête sur le putsch manqué du 13 mai 2015. Il a ensuite été maintenu en détention dans les locaux du service national de renseignement (SNR) avant d'être transféré le 26 juillet à la prison de Ngozi, dans le nord du pays, selon la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). Pas de réponse du gouvernement burundais. « Les autorités du Burundi n'ont pas répondu à notre communication confidentielle de la fin du mois de juillet - début août, dans laquelle on formulait une série de questions auxquelles on demandait au gouvernement de répondre », explique RFI Michel Forst, rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, qui cosigne avec trois autres experts de l'ONU l'appel à la remise en liberté de Germain Rukuki. « En l'absence et devant l'aggravation de la situation, nous avons décidé, maintenant, de rendre les choses publiques et, de la part des Nations unies, d'interpeller publiquement le gouvernement du Burundi sur l'arrestation qualifiée d'arbitraire et la prolongation de la détention de Germain Rukuki », précise-t-il. Au-delà du cas de Germain Rukuki, les experts de l'ONU s'inquiètent plus largement des moyens utilisés pour maintenir en détention ce militant des droits de l'Homme. « Nous sommes préoccupés par l'usage d'accusations "atteinte à la sécurité nationale" pour viser l'exercice légitime d'expression et de la liberté d'association. Ces accusations sont susceptibles de mener à de lourdes peines d'emprisonnement et ont pour effet de dissuader les autres défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de leur travail au Burundi », écrivent notamment les experts dans l'appel à la libération de Rukuki. Et de considérer par ailleurs que ces accusations s'inscrivent dans un contexte de menaces et de harcèlement généralisés des défenseurs des droits de l'homme au Burundi. « La situation est grave au Burundi. Les atteintes se multiplient. Les militants des droits humains sont obligés sur le pays de quitter le pays. Les autorités ne répondent pas aux appels de la communauté internationale », dénonce Michel Forts, qui s'inquiète en particulier du risque d'une « disparition éventuelle » de Germain Rukuki. « La disparition est un mode utilisé au Burundi, comme dans beaucoup de pays, pour faire disparaître de manière définitive les opposants politiques », assure le rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme. « Tout peut se passer au Burundi et le pire est à craindre, dès lors que les garanties ne sont pas données par les autorités que la sécurité pourrait être assurée. »

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});